



Normande de Chimie



CREDITS DE FORMATION EN THESE

Dans le cadre de l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation doctorale, les écoles doctorales sont tenues de proposer aux doctorants des actions de formations pendant leurs années de thèse. Ces actions de formations doivent s'inscrire dans le cadre de la définition du projet professionnel du doctorant et non seulement permettre de les préparer aux métiers de chercheur dans le secteur public ou privé, mais plus généralement à tout métier requérant les compétences acquises lors de la réalisation d'une thèse. Il est obligatoire pour les doctorants de suivre une formation sur « éthique ou intégrité scientifique ».

Les formations sont proposées par Normandie Université (formations mutualisées et professionnalisantes), l'ED NC (formations disciplinaires), ou tout autre organisme. Dans ce dernier cas, le doctorant intéressé peut demander une aide financière à l'EDNC, qui doit préciser et justifier l'objectif recherché, le choix de l'organisme de formation, le budget. Les demandes sont examinées par l'équipe de direction de l'EDNC.

Sur le plan pratique, les dispositions retenues pour la prise en compte **des actions de formations** du doctorant correspondent à un système de crédits : Chaque doctorant devra avoir obtenu un **minimum de l'équivalent 100H de crédits à la fin de sa thèse** pour pouvoir être autorisé à soutenir une thèse, dont 50H de crédits liés aux formations transversales.

Les **actions de formations** regroupent les modules généralistes (transversaux) puisés dans l'offre de formation mutualisée de Normandie Université et les formations spécifiques proposées par l'EDNC. D'autres part, les compétences développées pendant le travail de thèse, permettant de valoriser le doctorat, peuvent être prises en compte, telles que l'engagement dans la vie de l'EDNC, une mission avec fonction élective dans un établissement, l'organisation de manifestations au sein de l'établissement....

La comptabilisation des formations suivies par les doctorants est réalisée par l'EDNC sur la base des attestations de participation délivrées par le collège des écoles doctorales, l'EDNC, et éventuellement par les organismes de formation extérieurs.

Les doctorants salariés incluant les doctorants en convention CIFRE, ne sont pas tenus de valider les crédits obligatoires provenant de formations professionnalisantes. Ils doivent donc obtenir 60H crédits.

Pour les doctorants en cotutelle ou effectuant leur thèse sur 2 sites (collaboration multi-sites), le volume des formations à suivre ainsi que les modalités précises sont fixées au cas par cas, en tenant compte notamment des formations demandées par l'établissement partenaire et de la durée de séjours du doctorant en Normandie.

Afin d'aider les doctorants à planifier leur programme de formations et à évaluer la quantité de formations leur restant à suivre, il leur est remis chaque année un bilan des formations suivies et validées. En fin de thèse, et pour être autorisés à soutenir, les doctorants doivent présenter un bilan des formations suivies (tableau excell).

Actions de formations Scientifiques	Crédits	Commentaires
Modules proposés par l'EDNC dans le cadre de la formation doctorale	Nb d'heures de la formation	- Pas d'évaluation exigée - Attestation de présence nécessaire
Participation à des écoles thématiques ou à des stages de formation ou formations dispensées par des organismes extérieurs	Nb d'heures de la formation	- Attestation de présence nécessaire Participation financière de l'ED si demande préalable
Exposé oral	2 H 4 H	- présentation en français d'un exposé dans le cadre d'un colloque locale ou nationale <u>hors séminaires de laboratoire</u> . Ou webinaire - présentation en langue anglaise d'une communication dans un congrès international Ou webinaire - Attestation de présence nécessaire Participation financière de l'ED sur demande 👉Obligation de présenter une communication orale pendant la thèse (Cf critères de soutenance).
Présentation de poster	2 H	- Poster dans un congrès national ou international - Attestation de présence nécessaire Participation financière de l'ED sur demande
Participation à la rédaction de publications	10 H 7 H	Participation à la rédaction de la partie introduction, et discussion d'une revue ou d'un article Rédaction partie expérimentale Contrat moral encadrant/doctorant/ED
Actions de formations à visée professionnalisante	Crédits	Commentaires
Module de formation générale "Formation doctorale"	Nb d'heures de la formation	Formation du livret de Normandie-Université - Modules "communication et savoir-être" - Modules "méthodologies et outils de la thèse" - Modules "protéger, valoriser et diffuser les résultats et produits de la recherche" - Modules d'accompagnement du devenir professionnel - Modules de diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle
Doctoriales ou Créer et innover	30 H	Printemps – année paire (Doctoriales) – année impaire (créer et innover) Participation financière de l'ED
Apprentissage d'une technique hors du domaine principal de thèse (technique extérieur au laboratoire ou nouvel appareil qui arrive au laboratoire)	5H/Technique	- Attestation de présence et/ou certificat de formation nécessaires
Autres actions de formations : formations en milieu académique ou en entreprise, en France ou à l'étranger	Nb d'heures de la formation	- Attestation de présence et/ou certificat de formation nécessaires
Activités	Crédits	Commentaires

d'enseignement		
Missions complémentaires - Vacations	2H pour 10h éq TD	- Seuil minimal fixé à 30 heures d'enseignement ✋ Les crédits ne sont validés que si les formations « Modules pédagogiques de l'ESPE » sont suivies
Autres activités	Crédits	Commentaires
Vulgarisation scientifique	½ journée de participation = 3H	Participation active à une action de vulgarisation scientifique ou de valorisation de l'établissement auprès du grand public ou d'élèves du primaire ou du secondaire. Conférences de vulgarisation, présentation d'expériences scientifiques, participation à la fête de la science... - Attestation de présence nécessaires (faite par l'organisateur ou le laboratoire)
Encadrement de stagiaire (IUT, L3, M1, M2, ingénieur)	-Stage de moins de 2 mois (tps plein): 7 H / mois -Stage de plus de 2 mois (tps plein): 5 H / mois	- Attestation de encadrement nécessaires (faite par l'établissement ou le directeur de thèse)
Membre de conseils ou de bureau (conseil de l'ED, de laboratoire, de CED, d'établissement...)	15 h	
Reconnaissance de l'engagement Associatif des Doctorants : bureau RJ-SCF, bureau Association Normandie Doc', bureau ADCR	15H	- justificatif à fournir
Organisation des journées scientifiques annuelles de l'ED; Participation active à l'organisation d'un congrès, ...	15 h	- justificatif à fournir
Participation aux conférences des laboratoires et structures fédératives	1,5 h / séminaire	Comptabilisation par laboratoire (feuille d'émargement)
Participation aux cours donnés par un enseignant invité	1h / heure de cours	L'objectif est de participer à des cours dispensés par des chercheurs ou enseignants-chercheurs invités au sein des laboratoires de recherche. (fiche d'émargement)
Participation à « ma thèse en 180 secondes »	15 h	